

12 mars 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ARKEMA**

(Eurolist)

Par courrier du 8 mars 2007, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited (20 Finsbury Street, Finsbury Dials, Londres, EC2Y 9AQ, Royaume-Uni), contrôlée par JP Morgan Chase & Co, agissant pour le compte des sociétés du groupe et de leurs clients respectifs sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2007, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 3 001 163 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 60 453 823 actions représentant autant de droits de vote.